

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 18 décembre 2019

DELIBERATION

**2019/92 BUDGET PRIMITIF 2020 – PROGRAMME D’EQUIPEMENT DE LA
SUBVENTION D’INVESTISSEMENT – AUTORISATIONS DE
PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

Les autorisations de programme votées sur une période pluriannuelle constituent la limite supérieure des crédits pouvant être engagés dès 2020 pour le financement des investissements, tandis que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des crédits qui peuvent être mandatés d’ici la fin de cette année, seuls les crédits de paiement sont pris en compte dans le budget primitif.

Ces opérations concernent les projets à caractère pluriannuel, qui prévoient, en outre, les opérations annuelles et les travaux de maintenance. Ainsi, le montant total des crédits de paiement ouverts au titre de l’exercice 2020 pour les opérations gérées en AP/CP sera de 7 444 297 euros de crédits de paiement inscrits au budget primitif 2020.

Des crédits de paiement complémentaires seront ouverts au fur et à mesure de l’engagement des programmes d’investissement et autorisés lors du vote de décisions modificatives au cours de l’exercice 2020 dans la limite des autorisations de programme.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

♦ **ADOPTER** le détail de ces opérations repris dans l’état annexé

ADOPTE A LA MAJORITE,

Contre : Mme ACS - M. HENRI.

Abstentions : M. DUEZ - M. MOMBOISSE (pouvoir).

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme